

1 - Approche géopolitique de l'arc caraïbe par l'Union Européenne et par les Etats-Unis

2 - Capitaine de Frégate (Marine) GUEGAN Philippe (France)

3 - 27 janvier 1999

4 - Division A

5 - Mémoire de géopolitique

6 - L'arc caraïbe n'est pas seulement une destination touristique.

Il a les caractéristiques d'une zone d'enjeu géopolitique de premier plan pour les Etats-Unis. En tant que puissance économique dominante, leur prépondérance est incontestée dans la zone.

Seule l'Union Européenne possède l'histoire, la culture, les liens territoriaux et une présence économique et militaire réelle pour contrebalancer cette influence.

7 - Mots clefs : géopolitique ; Antilles ; caraïbe ; Union Européenne ; Etats-Unis.

8 - GGUEGANP2701



MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

Approche géopolitique de l'arc caraïbe par l'Union Européenne et par les Etats-Unis.

CF PHILIPPE GUEGAN

INTRODUCTION

1/ HISTOIRE DE L'ARC CARAÏBE

1.1/ Un peuplement précolombien

-

1.2/ La formation de l'empire espagnol

-

1.3/ Les Anglais, les Néerlandais et les Français aux Antilles

1.4/ Les guerres, le sucre et l'esclavage au dix-huitième siècle

-

1.4.1/ Les guerres

1.4.2/ L'esclavage

1.4.3/ Le sucre

-

1.5/ Les émancipations

-

1.6/ Les évolutions après les émancipations

1.6.1/ Les immigrations ; Les émigrations

1.6.2/ L'économie avant la première guerre mondiale

1.6.3/ L'organisation politique

1.6.4/ Les débuts de l'influence des Etats-Unis

-

2/ DESCRIPTION GEOPOLITIQUE DE L'ARC CARAÏBE

-

2.1/ Des diversités géophysiques

-

2.2/ Des diversités de peuplements

-

2.3/ Des diversités de langages, mais des points communs

-

2.4/ Des diversités religieuses

-

2.5/ Des diversités de statuts

-

2.5.1/ Les îles dotées d'un statut particulier

2.5.2/ Les Etats indépendants

-

2.6/ Les organisations internationales intéressant la région

-

2.6.1/ Les organisations régionales

2.6.2/ Les organisations internationales

2.6.3/ Tableau récapitulatif

-

2.7/ Les données économiques

2.7.1/ L'agriculture

2.7.2/ L'industrie

2.7.3/ Le tourisme, les services

2.7.4/ Les zones économiques exclusives

3/ APPRECIATION GEOPOLITIQUE DE L'ARC CARAÏBE PAR LES ETATS-UNIS

-

3.1/ Les Etats-Unis et Cuba

-

3.1.1/ Rappels historiques

3.1.2/ Les mesures prises par Fidel CASTRO ; Les avancées russes et américaines

3.2/ Les Etats-Unis et Porto-Rico

-

3.2.1/ Quelques rappels historiques

3.2.2/ Des ambiguïtés portoricaines

3.3 L'approche géopolitique de l'arc caraïbe par les Etats-Unis

3.3.1/ Des constantes depuis un siècle

3.3.2/ Des intérêts économiques

3.3.3/ Les bases militaires - Des interventions militaires

3.3.4/ Le trafic de stupéfiants - Le blanchiment des fonds

-

4/ APPRECIATION GEOPOLITIQUE DE L'ARC CARAÏBE PAR L'UNION EUROPEENNE

-

4.1/ Un désengagement continu des pays européens

-

4.2/ Le point de vue de l'Union Européenne

-

4.2.1/ Point de vue général

4.2.2/ Des actions concrètes

-

4.3/ L'approche géopolitique de la France

-

CONCLUSION

-

TABLE DES ANNEXES

-

-

Annexe A : Cartes de l'arc caraïbe

-

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des principaux indicateurs des îles de l'arc caraïbe

-

Annexe C : Brève histoire de la Martinique

-

Annexe D : Abréviations

-

Annexe E : Bibliographie

INTRODUCTION

Certaines régions ont des caractéristiques communes. Yves LACOSTE a ainsi développé le concept des trois mers Méditerranée constituées par la mer de Chine méridionale, la mer Méditerranée et le bassin caraïbe. On a là des mers entre les terres qui s'opposent aux étendues océaniques.

La mer de Chine méridionale et la mer Méditerranée sont des zones d'enjeux géopolitiques majeurs, dans lesquelles les sources de conflit sont multiples. Les différents territoriaux des îles Spratley, les conflits dans les zones israélienne et gréco-turque en sont des exemples actuels. La proximité de nombreux Etats autour d'une mer presque fermée suffit le plus souvent à expliquer les différents conflits.

Le bassin caraïbe est quant à lui entouré par les Etats-Unis, l'Amérique centrale, une partie de l'Amérique du Sud et les Antilles. Plus d'une vingtaine d'Etats en sont riverains. Il ne disposait au temps de la marine à voile que d'une porte de sortie par le large de la Floride, mais aujourd'hui des voies importantes de transport maritime le traversent. Les sources de conflits potentiels et les intérêts économiques de cette zone sont donc des éléments à prendre à compte.

Cette région a longtemps été une zone d'enjeu géopolitique majeur. Deux entités politiques ont en effet eu de tout temps des intérêts dans cette partie du monde.

L'Europe tout d'abord : les Espagnols, les Hollandais, les Anglais et les Français se sont disputés pendant des siècles les Antilles. Il reste de cette longue histoire des liens culturels mais aussi l'appartenance de certaines îles à des Etats européens. C'est le cas par exemple des départements français d'outre-mer antillais. L'Union Européenne a encore une présence réelle et donc des intérêts dans cette région.

Les Etats-Unis sont quant à eux riverains de cette zone qui constitue leur étranger proche. Leurs nombreuses interventions militaires, leurs possessions territoriales suffisent à démontrer leur intérêt pour cette région. Ce dernier ne s'est jamais démenti depuis le début du vingtième siècle. Les bouleversements géopolitiques de l'Europe de l'Est l'ont seulement rendu moins visible.

Toutefois l'importance géopolitique de cette zone a décliné, les centres d'intérêt des grandes puissances s'étant déplacés.

Pourtant ses caractéristiques géographiques, sa situation privilégiée, ses diversités ethniques, historiques et politiques, son importance économique font de cette zone une source de conflits potentiels.

Cette étude s'attachera à faire ressortir les enjeux géopolitiques de cette zone pour les deux entités que constituent l'Union Européenne et les Etats-Unis.

Elle se limitera à l'arc Caraïbe, à savoir l'ensemble d'îles délimité par Cuba au nord et Trinidad et Tobago au sud. Toutes ces îles constituent par rapport au reste de la zone un ensemble cohérent. Elles présentent des diversités importantes mais aussi des caractéristiques communes. L'insularité est bien évidemment une de ces caractéristiques. Les intérêts économiques et une approche similaire de nombreux problèmes par les Etats le constituent rendent cet ensemble cohérent.

A contrario étendre le domaine d'études à l'ensemble des pays riverains du bassin caraïbe ferait ressortir trop de singularités et de divergences. Il serait donc très difficile de faire ressortir des constantes géopolitiques communes.

Une brève étude historique permettra d'expliquer la situation actuelle. Une étude des données géopolitiques de la zone s'efforcera de faire ressortir les diversités de la zone. Les points de vue de l'Union Européenne et des Etats-Unis seront enfin détaillés.

1/ HISTOIRE DE L'ARC CARAÏBE

1.1/ Un peuplement précolombien

Le peuplement de l'archipel antillais est antérieur de plusieurs millénaires à l'ère chrétienne. Il est d'origine mongoloïde.

Les Arawaks, ou Tainos, constituaient avec les Ciboneys le premier groupe de populations amérindiennes.

Lors de la découverte des Antilles par les Européens en 1492, les Arawaks peuplaient les grandes Antilles qui sont les îles au nord de Porto Rico (cf. annexeA). Les petites Antilles étaient peuplées par les Caraïbes qui en avaient chassé les Arawaks. Ces deux peuples étaient originaires d'Amérique de Sud.

Au quinzième siècle de notre ère, la population arawak des Antilles était au stade du néolithique agricole. L'usage du fer n'était pas connu. La civilisation était essentiellement agricole. Les cultures consistaient principalement en des ignames, du maïs et du coton. La chasse était un moyen d'approvisionnement accessoire. La pêche en eau douce ou en mer était en revanche relativement répandue.

La société était hiérarchisée par groupes. Les caciques se trouvaient au sommet. Ils réglementaient la distribution des biens, la production étant communautaire.

La religion était polythéiste.

-

Les Caraïbes habitaient dans les îles au sud de Porto-Rico. Ils avaient gardé des liens avec les populations d'Amérique du Sud. Arrivés aux Antilles plus tard que les Arawaks, ils avaient repoussé ces derniers vers les grandes Antilles. Comme les Arawaks, ils utilisaient un outillage de pierre polie. Ils vivaient de pêche, de chasse et de cueillette. A la différence des Arawaks, ils étaient guerriers et anthropophages, le terme cannibale provenant d'ailleurs de Kalinas, l'autre désignation des Caraïbes.

-

1.2/ La formation de l'empire espagnol

Les richesses de l'Inde et de l'Asie du Sud-Est ne sont accessibles aux Européens du quinzième siècle qu'en utilisant les Turcs comme intermédiaires.

Les cités commerciales de l'époque, Venise et surtout Gênes, déploient leurs activités vers l'Ouest. Elles cherchent à se passer des Turcs. Les Portugais, situés au carrefour commercial entre la Mer Méditerranée et l'Océan Atlantique, cherchent une route atlantique vers l'Inde en contournant l'Afrique. Ils franchissent le cap de Bonne Espérance en 1488.

En 1492 un génois, Christophe COLOMB, tente d'atteindre pour le compte du roi d'Espagne l'Inde par la route Ouest. Il arrive le 12 octobre 1492 dans l'île de Watling. Il pense être en Asie.

L'exploration des îles commence. Elle sera prolongée par des expéditions ultérieures. Les investigations de Christophe COLOMB se sont limitées aux grandes Antilles (Cuba, Saint-Domingue) et aux petites Antilles, négligeant involontairement le golfe du Mexique.

Entre 1492 et 1519, date du débarquement de CORTES au Mexique, les Espagnols délaissent l'occupation des petites Antilles. Ils s'assurent la maîtrise des grandes Antilles. Cette première période est marquée par des difficultés avec les indigènes.

La population indigène décroît pour de multiples raisons que sont la politique d'extermination des cadres menée par les Espagnols, le régime de travail forcé pour la recherche de l'or ainsi que les épidémies. La population de l'île de Saint-Domingue passe ainsi de plus d'un million d'habitants à l'époque de la découverte à 60 000 en 1508, 40 000 en 1512 et 11 000 en 1518.

Des esclaves noirs sont introduits en petit nombre dès le début du seizième siècle. Les besoins de main d'oeuvre sont en effet importants et les indiens peu résistants.

Au seizième siècle les Espagnols ont effectivement occupé Saint-Domingue, la Jamaïque, Porto Rico et Cuba. La population indigène a quasiment disparu des ces îles. La population européenne a elle-même commencé à décliner sous l'attraction des conquêtes mexicaines.

Le reste des Antilles est considéré par les Espagnols comme faisant partie de leur domaine. Ils ne les occupent toutefois pas. Les indigènes y sont encore présents.

-

1.3/ Les Anglais, Néerlandais, Français aux Antilles

-

Très rapidement les îles de l'archipel antillais et les convois rapatriant les richesses du Nouveau Monde attirent les convoitises des puissances maritimes de l'époque. Des pirates anglais, néerlandais et français commencent à s'attaquer aux possessions espagnoles, malgré la puissance de la flotte ibérique.

Dès 1528, des corsaires français effectuent un raid sur Porto Rico.

William HAWKINS, navigateur anglais, est le premier à commercer avec les îles espagnoles en y vendant trois cents esclaves africains en 1563.

En 1585, Francis DRAKE détruit la capitale de Saint-Domingue, Santo Domingo. Après la défaite de l' " invincible Armada " en 1588, les attaques anglaises se multiplient.

Les Néerlandais se livrent dans un premier temps à des activités commerciales. Le conflit de 1621 avec l'Espagne réorientent leurs activités vers des actions militaires. Ils réussissent en 1628 à s'emparer de la flotte qui ramenait l'or et l'argent du Nouveau Monde vers l'Espagne.

Au début du dix-septième siècle, une politique de colonisation des Anglais, Néerlandais et Français se superpose à la politique du coup de main.

Quelques colons anglais tentent de s'implanter dans l'île de Sainte Lucie en 1605. C'est un échec face aux Caraïbes. Un deuxième échec est à signaler en 1609 à la Grenade.

La première colonisation, en dehors de celle des Espagnols, se produit en 1624 à Saint Christophe. Elle est l'oeuvre d'un Français, BELAIN d'ESNAMBUC, et d'un Anglais, Thomas WARNER. Ils réussissent à décimer les Caraïbes dans leur sommeil. Les Français et Anglais s'allient contre les Indiens et les Espagnols et se partagent cette île. Ils en seront provisoirement chassés par les Espagnols en 1629.

A partir de Saint-Christophe, les Français colonisent la Martinique et la Guadeloupe en 1653. La Martinique et la Guadeloupe servent de point de départ pour la colonisation de la Grenade, les Saintes et Marie Galante. Les Caraïbes sont parqués dans les îles de la Dominique et de Saint Vincent qui leur sont garanties par traité.

Les Anglais colonisent en 1655 les îles de la Barbade, Saint Christophe, Nevis, Montserrat et la Jamaïque.

Dès le début du dix-septième siècle, des aventuriers français et anglais fréquentent les côtes d'Haïti. Certains sont des boucaniers. Ils vendent la viande boucanée par leurs soins. D'autres pratiquent la piraterie à partir de l'île de la Tortue. Cette base est attaquée à plusieurs reprises par les Espagnols en 1635 et 1638, mais les pirates s'y installent à nouveau. Cette île a été le point de départ de la colonisation française de Saint-Domingue qui sera reconnue pour sa partie française en 1697.

La perte de la Jamaïque et d'une partie de l'île d'Haïti va constituer une cassure importante entre les colonies espagnoles, Cuba d'une part, Porto Rico et Saint Domingue d'autre part.

Les Etats des nouveaux colonisateurs ne se sont pas directement engagés dans l'exploitation des nouvelles colonies. Ils se contentent d'apporter leur caution à des particuliers.

Les Néerlandais créent une compagnie des Indes Occidentales.

La colonisation française s'effectue sous la responsabilité de la compagnie de Saint Christophe, qui deviendra Compagnie des Iles de l'Amérique.

Les Anglais laissent la mise en valeur de leurs possessions à des groupes de marchands londoniens.

L'économie se fonde de plus en plus sur la culture de la canne à sucre. Le nombre des sucreries s'accroît (une dizaine en Guadeloupe vers 1651, 107 en 1671).

Le peuplement varie dans les îles au cours du dix-septième siècle. Le développement de l'esclavage fait que les noirs deviennent rapidement majoritaires. A la Barbade la population noire devient majoritaire en 1660. Il y a à la Guadeloupe, en 1664, 6 323 esclaves pour 5 009 blancs.

La présence des esclaves pose des problèmes de sécurité : rébellion, fuite d'esclaves... Les mesures prises sont donc très strictes pour imposer l'ordre dans une société structurellement inégalitaire.

1.4/ Les guerres, le sucre, l'esclavage au dix-huitième siècle

-

1.4.1/ Les guerres

-

Les affrontements en Europe de l'Espagne, des Pays-Bas, de l'Angleterre et de la France entraînent aux Antilles des combats dès la fin du dix-septième siècle.

Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), les Anglais s'emparent en 1690 de la partie française de Saint Christophe et de Marie Galante.

En 1694 les Français attaquent la Jamaïque.

Les combats s'arrêtent avec la paix de Ryswick, en septembre 1697, mais recommencent avec la guerre de succession d'Espagne.

Les opérations de pillage continueront pendant la guerre de la succession d'Espagne (1701-1714). Le traité d'Utrecht donne Saint-Christophe aux Anglais qui obtiennent de plus le privilège de fournir des esclaves aux territoires espagnols.

Les Anglais déclarent la guerre à l'Espagne en 1739. C'est la guerre de la succession d'Autriche qui prendra fin en 1748. Les Français soutiennent les Espagnols en 1744. La lutte consiste surtout en l'attaque des navires de commerce. Les conséquences sont désastreuses pour le ravitaillement de certaines colonies.

Le traité d'Aix la Chapelle met fin au conflit. Ce traité décide de prolonger la neutralité des îles de Saint Vincent et de la Dominique.

A partir de 1756, la guerre de Sept Ans oppose la Grande Bretagne et la France. Les Anglais conquièrent la Guadeloupe, qui capitule dans des conditions avantageuses, la Dominique puis la Martinique. Le peu de zèle des Martiniquais et des Guadeloupéens à défendre leur territoire mérite d'être souligné.

Le traité de Paris de 1763 entraîne la restitution par les Anglais de leurs prises de guerre à l'exception de Saint Vincent, Tobago, la Dominique, la Grenade et les Grenadines. Les " arpents de neige " du Canada ont été cédés par la France pour garder des possessions antillaises nettement plus rentables.

La guerre d'indépendance des Etats-Unis replace les Antilles sur le devant de la scène. Elle va fournir à la France l'occasion d'une revanche. Les Français s'emparent de Saint Vincent puis de la Grenade et de Tobago.

Les Anglais s'emparent des entrepôts néerlandais de l'île de Sainte Eustache mais ce succès est provisoire puisque les Français s'emparent de Saint Eustache, Saint Martin, Saba et Saint Barthélémy.

Toutefois les Français perdent la bataille navale des Saintes en 1782, et ne peuvent attaquer la Jamaïque.

Le traité de Versailles met fin à la guerre. Les Français reprennent possession de Sainte Lucie et de Tobago.

-

1.4.2/ L'esclavage

L'ensemble des nations européennes pratique la traite qui est concédée le plus souvent à des compagnies. Il s'agit du commerce triangulaire. Le transfert de population est estimé pour le dix-huitième siècle à un million de personnes pour les Antilles.

Le pourcentage des esclaves augmente logiquement. Il atteint à la Jamaïque 89,2% en 1775, 78,2% à la Barbade en 1786, 83% à la Martinique en 1751 et 82% à la Guadeloupe en 1750.

Les colonies espagnoles se distinguent par leur faible pourcentage d'esclaves. A Porto-Rico 10,9% de la population est esclave en 1787. A Cuba, à la même époque, 22,7% de la population est esclave.

-

1.4.3/ Le sucre

-

L'Europe ignore encore au dix-huitième siècle le sucre de betterave. Le sucre, facile à produire et à transporter, est une denrée dont on peut tirer des profits importants. Le nombre

des sucreries augmente aux Antilles. En Guadeloupe par exemple elles étaient au nombre de 111 en 1710, de 278 en 1742 et de 391 en 1791.

Dans la partie française de Saint-Domingue la première sucrerie a été créée en 1680. On en compte 592 en 1754 et 793 en 1789.

Cette production de sucre n'empêche pas les cultures vivrières. Elle oriente toutefois l'économie des Antilles. Les plantations deviennent des établissements industriels qui broient la canne à sucre et qui produisent le sucre après chauffage.

La plantation est aussi une structure sociale rigide dans laquelle la classe et l'ethnie se superposent. Une ethnoclasse blanche contrôle ainsi le secteur privé. Cela perdurera par-delà les siècles. La Martinique et la Barbade en restent des exemples contemporains.

1.5/ Les émancipations

-

Des contestations, pouvant aller jusqu'à la révolte, ont de tout temps existé dans les sociétés antillaises. Il existe en effet aux Antilles de multiples contradictions : internes aux sociétés, externes entre les colonies et leurs métropoles ou entre les puissances européennes.

Les premières contestations proviennent des colons qui cherchent à se démarquer de l'autorité centrale. L'autorité métropolitaine est soucieuse de se préserver le marché avec ses colonies. Ces dernières au contraire désirent pouvoir commercer librement et ne pas être liées de façon rigide dans leurs échanges. Des troubles éclatent ainsi régulièrement. Les phénomènes déclencheurs sont le plus souvent l'instauration de nouvelles taxes.

La révolution d'Amérique encourage cet autonomisme blanc. Il n'est ainsi pas étonnant de constater le manque d'enthousiasme des colonies à défendre les intérêts métropolitains lors des différents conflits.

Les contestations des esclaves existent aussi naturellement. Malgré la rigueur du système esclavagiste, des révoltes éclatent à Antigua en 1736 et à la Jamaïque en 1765.

La révolution française va servir de révélateur pour les émancipations, mais elle n'aura pas l'effet d'entraînement escompté par les révolutionnaires français. Seules les colonies françaises seront affectées.

Dès octobre 1789, les affranchis formulaient ainsi leurs requêtes : " comme les blancs nous sommes propriétaires, nous sommes cultivateurs et nous contribuons aux impositions...nous ne demandons pas une faveur mais nous réclamons les droits de l'homme et du citoyen " .

Au temps de la monarchie constitutionnelle, la métropole n'entend pas sacrifier ses intérêts commerciaux.

Le décret du 24 septembre 1791 indique que " l'Assemblée Nationale statuera exclusivement, avec la sanction du Roi, sur le régime extérieur des colonies ". Etaient laissées à la responsabilité des Assemblées coloniales : " les lois concernant l'état des personnes non-libres et l'état politique des hommes de couleur et nègres libres " .

Ce décret traduit bien l'importance des enjeux financiers mis en cause qui réussirent à s'imposer face aux mouvements abolitionnistes.

Dans la partie française de l'île de Saint-Domingue, une révolte éclate en 1791. Elle aboutira à la prise de pouvoir de Toussaint Louverture. La Convention abolira l'esclavage à la suite de cette révolte.

Dès juillet 1793 un décret supprime la traite des esclaves. En février 1794 la Convention " déclare que l'esclavage des Nègres dans toutes les colonies est aboli. En conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, jouissent de tous les droits assurés par la Convention " .

Le Consulat reconnaît également la fin de l'esclavage à Saint-Domingue et en Guadeloupe mais le maintient en Martinique.

Une expédition est organisée en 1801 pour rétablir l'autorité de la métropole sur la partie française de Saint-Domingue. Toussaint Louverture est emprisonné en France en 1802. Il y décède en 1803. L'expédition militaire est cependant un échec. L'indépendance de la partie française de l'île est proclamée en 1804. Cette partie s'appellera désormais Haïti. La France la reconnaîtra seulement en 1825.

La politique de reprise en main en Guadeloupe aboutit quant à elle à un rapport de forces favorable pour la métropole. L'esclavage y est rétabli en 1802.

Les Antilles françaises sont occupées par les Anglais de 1809 à 1814. Les Anglais garderont Sainte Lucie et Tobago après la chute définitive de l'Empire.

Malgré le modèle français, et en dépit des espoirs des dirigeants français, les autres possessions coloniales sont peu touchées par les mouvements abolitionnistes.

En 1815, seul Haïti ne connaît donc pas l'esclavage.

Par la suite, c'est dans les Antilles anglaises que le mouvement abolitionniste a tout d'abord obtenu satisfaction. L'esclavage y a été aboli par étapes entre 1834 et 1838.

Malgré des avancées timides, la question de l'esclavage ne sera réglée dans les Antilles françaises qu'en 1848 par Victor Schoelcher.

Dans les Antilles néerlandaises l'esclavage est aboli entre 1848 et 1863.

Dans les possessions espagnoles l'esclavage est aboli plus tardivement puisque cela se produit en 1873 à Porto Rico et en 1880 à Cuba. Le pourcentage plus faible d'esclaves n'a pas en effet provoqué une libéralisation rapide.

-

1.6/ Les évolutions après les émancipations

1.6.1/ Les immigrations ; Les émigrations

Les anciens esclaves émancipés cherchent à échapper au travail dans les plantations.

L'immigration s'avère alors nécessaire pour répondre aux besoins de main-d'oeuvre. Des flux migratoires à l'intérieur des Antilles s'installent, mais ne suffisent pas à satisfaire l'offre.

Il est alors fait appel à des Européens dès la fin de l'esclavage. 2 685 immigrants européens sont introduits comme engagés à la Jamaïque, mais les taux de mortalité y sont élevés. Les survivants s'expatrient le plus souvent aux Etats-Unis. Le père du TERTRE explique ainsi dès 1670 les causes de mortalité :

" On les accable de travail, on les nourrit mal et on les oblige souvent à travailler en compagnie des esclaves ; il y a des maîtres si cruels qu'on se voit forcé de restreindre leurs achats, et en Guadeloupe, j'en connaissais un qui avait enterré plus de cinquante serviteurs dans sa plantation, qui étaient morts de l'excès de travail ou de manque de soins quand ils étaient malades. Sa cruauté venait de ce qu'il ne les possédait que pour trois ans et préférait épargner ses nègres ".

L'immigration africaine se fait à partir de la Sierra Léone et de la contrebande d'esclaves africains destinés originellement à Cuba ou au Brésil. Ces captifs sont considérés comme des travailleurs libres dans les pays abolitionnistes lors de leur délivrance.

L'immigration indienne débute dès l'émancipation puisque 400 travailleurs arrivent de l'Inde en 1838. Cette immigration continue jusqu'en 1917. Elle concerne pour les Antilles anglaises 134 000 personnes à Trinidad, 33 000 à la Jamaïque, 4 000 à Sainte Lucie et 3 000 à la Grenade. Pour les Antilles françaises elle est aussi majoritaire et concerne 40 000 personnes entre 1863 et 1879 en Martinique.

L'émigration est l'étape suivante. Les difficultés politiques entraînent des émigrations importantes de Cuba et de Haïti. Une forte natalité associée à un faible développement économique entraînent aussi des déplacements de population soit vers les Etats-Unis pour les Antilles anglophones, soit vers la métropole pour les Antilles françaises. Environ 500 000 antillais seraient ainsi installés en France. Plus de 2 millions de portoricains et un million de cubains vivent aux Etats-Unis. Un million de jamaïcains se seraient aussi expatriés.

1.6.2/ L'économie avant la première guerre mondiale

L'économie de la région a évolué. La disparition de l'esclavage n'en est pas la cause principale. Les plantations de canne ont même augmenté en nombre dans un premier temps dans les Antilles françaises. La concurrence d'autres pays, comme le Brésil, ou du sucre de betterave ont imposé une modernisation des outils de production et une diversification. C'est ainsi qu'apparaissent le coton à Montserrat et à Saint-Vincent, le cacao à la Grenade, les citrons à la Dominique, les bananes en Guadeloupe et Martinique ou le pétrole à Trinidad.

Le tourisme a commencé à faire son apparition au vingtième siècle et s'est développé régulièrement. L'industrialisation est restée faible comme nous le verrons au chapitre II.

1.6.3/ L'organisation politique

Les îles caraïbes anglophones sont politiquement assez homogènes et MG SMITH pouvait écrire à leur propos : " le statut colonial, la dépendance économique, l'hétérogénéité culturelle et raciale, la dépendance à l'égard des modèles institutionnels britanniques, le pluralisme social, le défaut d'intégration, l'histoire de l'esclavage, la monoculture et les fréquents transferts de domination entre les puissances européennes au dix-septième et dix-huitième siècle... ", ce sont autant de raisons de similitudes. Les Anglais ont en effet laissé un ensemble cohérent dans lequel les libertés politique, de culte, d'expression sont assurées. Ils ont su déléguer une partie de leur administration aux colonies. Ils ont aussi tenté de fédérer leurs colonies antillaises, mais sans succès durable.

Les possessions hollandaises restent sous tutelle hollandaise, mais l'administration est très décentralisée.

Les possessions espagnoles ont une vie politique très agitée depuis le dix neuvième siècle et jusqu'à nos jours.

La partie espagnole de Saint-Domingue connaît des troubles liés à son voisin Haïti avec qui elle partage son île. Les Espagnols quitteront l'île en 1865. Une domination américaine et une instabilité gouvernementale, avec des régimes dictatoriaux, s'instaurent. Les Américains gouvernent militairement la République Dominicaine de 1915 à 1924. La main mise par le président TRUJILLO entre 1929 et 1961 est révélatrice de la situation politique.

Porto Rico est annexé par les Etats-Unis en 1898. L'organisation politique de l'île est détaillée dans le chapitre IV.

Cuba se libère de la tutelle espagnole lors du conflit hispano-américain de 1898. Puis après une administration militaire américaine, son indépendance est acquise en 1902. Dans les faits, la domination américaine subsiste. Toutefois des troubles persistent et aboutissent en 1958 à la prise de pouvoir par Fidel CASTRO. Les années suivantes sont détaillées dans le chapitre IV.

Haïti a conquis son indépendance en 1803. Les années suivantes vont voir des affrontements entre généraux noirs ainsi que la constitution de différentes entités politiques, royaume ou république, sur la partie française de l'île. Les conflits vont s'étendre sur l'ensemble de l'île. En 1822 l'unité de l'île de Saint-Domingue est reconstituée. Cela sera provisoire. En 1844 la partie orientale de l'île fait sécession et ne pourra être reprise par les armes. Des troubles internes existeront par la suite à Haïti où une quasi-anarchie côtoiera un autoritarisme permanent.

Les troubles politiques permettent aux Etats-Unis d'intervenir en 1915. Ils occuperont l'île jusqu'en 1934.

Ces troubles vont continuer par la suite. Un régime autocratique dirigé par le docteur François DUVALLIER puis par son fils finit par s'instaurer. La chute de ce régime entraîne des troubles graves. Une mission de l'ONU, MINUHA, a été créée à Haïti pour rétablir les structures politiques internes. La France participe ainsi à la formation des forces de police.

Les Français choisissent en 1946 l'assimilation de leurs possessions qui sont alors transformées en départements d'outre-mer. Cela était demandé par l'ensemble des Antillais. Toutefois des scissions se produiront au sein de certains partis politiques lorsque se feront jour des velléités d'indépendance.

Des tentatives d'intégration régionale ont existé dans cette région, suscitées notamment par les Britanniques. Elles seront détaillées dans le chapitre II.

1.6.4/ Les débuts de l'influence des Etats-Unis

Les Etats-Unis exercent à partir de 1898 une influence importante sur les Antilles indépendantes.

Les troubles que connaît Haïti dès son indépendance, le retrait de l'influence française et la menace allemande sur le canal de Panama lors du premier conflit mondial entraînent une intervention américaine en 1915. Ils s'en retireront en 1934.

Saint-Domingue n'est guère mieux loti quant à la stabilité politique et les Américains y interviennent militairement en 1916.

La lutte pour l'indépendance de Cuba entraînera plusieurs dizaines d'années de guérillas contre l'occupant espagnol. Mais seul le conflit de 1898 entre l'Espagne et les Etats-Unis provoquera, après une occupation militaire américaine, l'indépendance en 1902.

Le conflit de 1898 entraînera aussi une nouvelle forme de colonisation pour Porto-Rico.

Les Etats-Unis achèteront enfin une partie des Iles Vierges au Danemark en 1917 pour 25 millions de dollars.

Depuis la fin du dix-neuvième siècle, l'influence américaine n'a jamais fléchi. Nous le verrons plus en détail dans le chapitre IV.

L'histoire a donc laissé une mosaïque d'Etats, une mosaïque ethnique et des sources de conflits potentiels. Ces diversités vont maintenant être étudiées à travers une description géopolitique de l'arc caraïbe.

2/ DESCRIPTION GEOPOLITIQUE DE L'ARC CARAIBE

-

La composition physique de l'arc caraïbe, son peuplement, son histoire pourraient laisser croire à une homogénéité de la zone. En fait il n'en est rien et le maître mot est diversité. Il existe en effet des diversités géophysiques, de peuplements, de langages, de religions et de statuts.

Nous allons étudier ces différents aspects avant de passer en revue les organisations régionales ainsi que les données économiques de la zone.

Les cartes de la zone figurent en annexe A. Les principales données statistiques concernant les Etats indépendants de la zone sont rassemblées en annexe B.

-

2.1/ Diversité géophysique

Les différentes îles de la région présentent des diversités géophysiques importantes.

La taille de chaque île est très variable, allant de plus de 110 000 km² pour Cuba à 259 km² pour les îles Caymans.

La diversité géologique doit aussi être soulignée. De nombreuses îles sont volcaniques (Martinique, Guadeloupe, Montserrat, Dominique, Grenade...) mais certaines ont un socle calcaire (Saint-Domingue, Porto Rico, la Barbade...). L'activité volcanique a entraîné la destruction de la ville de Saint Pierre et l'évacuation de l'île de Montserrat en 1996.

Le climat est tropical mais cette approche globale ne doit pas masquer des différences notables. Ainsi certaines îles, comme St Martin, Nevis et Montserrat, Marie Galante ou La Désirade, connaissent des problèmes d'approvisionnement en eau. D'autres îles, comme la Dominique, sont soumises aux passages réguliers des cyclones. Cela n'épargne pas pour autant les autres îles qui connaissent toutefois ce phénomène de façon moins fréquente. La violence des cyclones peut entraîner des dégâts importants comme l'ont montré les cyclones HUGO en 1989 et MITSCH en 1998.

-

2.2/ Diversité de peuplements

Comme nous l'avons vu au chapitre I, les origines des peuples peuplant l'arc caraïbe sont nombreuses et diversifiées (arawaks, caraïbes, européens, africains, hindous...). Cela a entraîné des métissages qui peuvent varier d'une île à l'autre.

Ainsi à la suite des contacts prolongés entre européens et africains, 95% de la population jamaïcaine est noire ou métisse. A Trinidad et Tobago, en revanche, l'histoire de la colonisation des îles fait qu'il y a environ autant de blancs que de noirs et métis. Cette diversité ethnique entraîne une diversité au niveau des institutions, la coïncidence entre groupes culturels et pratiques institutionnelles étant moins forte en Jamaïque qu'à Trinidad et Tobago.

La taille de la population varie de plus de 11 millions d'habitants pour Cuba à environ 400 000 pour St Vincent et les Grenadines. La superficie explique en partie cet état de fait mais les densités, bien que généralement élevées, ne sont pas homogènes dans les îles Caraïbes. Elles varient de plus de 1 000 habitants par km² à Trinidad et Tobago à moins de 21 habitants par km² aux Bahamas.

-

2.3/ Diversité de langages, mais des points communs

-

L'espagnol reste majoritaire dans les Antilles avec 21 millions de locuteurs. Les places du français, 6,5 millions de locuteurs, de l'anglais, 6 millions de locuteurs, et dans une moindre mesure du néerlandais, 640 000 locuteurs, ne peuvent être cependant tenues pour négligeables.

En outre, le créole, fondé sur une base lexicale européenne, une syntaxe et une grammaire d'origine africaine, conserve sa vitalité. En Haïti il dispose avec le français du statut de langue officielle. Il porte le nom de Bajan à la Barbade, de Papamientu à Curaçao.

Un créole anglais, surnommé " Broken English ", est utilisé à la Jamaïque et dans la plupart des îles anglophones.

-

2.4/ Diversité religieuse

La diversité des peuplements a entraîné fort logiquement une diversité des confessions.

Ainsi toutes les confessions possibles basées sur la bible sont représentées (adventistes, anglicans, catholiques, mennonites, méthodistes, pentecôtistes, presbytériens...). L'hindouisme, par exemple à la Guadeloupe, et l'islam, à Trinidad et Tobago, ont aussi des adeptes.

Il convient en outre de signaler que les religions africaines se sont adaptées et ont donné naissance à des rites particuliers tels que le vaudou.

2.5/ Diversité de statuts

La diversité des statuts traduit quant à elle l'héritage du passé. Elle porte aussi la trace des grands mouvements de l'histoire contemporaine.

-

2.5.1/ Les îles dotées d'un statut particulier

Les liens tissés avec les métropoles européennes ont connu une pérennité certaine sous plusieurs formes :

- les départements français d'outre-mer (Martinique et Guadeloupe), placés sous souveraineté française depuis le dix-septième siècle, disposent depuis la loi du 19 mars 1946 d'un statut comparable à celui des autres départements français ;

- les colonies de la Couronne Britannique - Anguilla, îles Caymans, Montserrat, Turks et Caïcos, les îles Vierges britanniques - ne sont pas intégrées au territoire national britannique et relèvent, dans le cadre du traité de Rome, des pays et territoires d'outre-mer. L'autorité britannique, représentée par un gouverneur, s'exerce principalement dans les domaines de la défense et des affaires étrangères ; le système politique repose par ailleurs sur un régime parlementaire inspiré des institutions de la Grande Bretagne ;

- les pays néerlandais d'outre-mer - Aruba, Bonaire, Curaçao, Saint Marteen en partie (l'autre partie étant française), Saint Eustache - bénéficient d'un statut très proche des colonies britanniques et relèvent aussi, au regard du droit européen, des territoires d'outre-mer ;

- les territoires sous souveraineté des Etats-Unis - Porto-Rico (associé aux Etats-Unis depuis 1952) et les îles Vierges- constituent les exemples d'une emprise américaine qui s'est écartée des formes de la colonisation traditionnelle. Porto Rico est un Etat associé. Les îles Vierges américaines sont un territoire dont le gouverneur est nommé par le président américain et dans lequel les pouvoirs législatifs sont très réduits.

2.5.2/ Les Etats indépendants

-

Parmi les pays indépendants il convient de distinguer ceux dont l'appartenance au groupe ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique), signataire des accords de LOMÉ en 1975, manifestent la pérennité d'une solidarité avec le vieux continent et les autres Etats souverains caraïbes.

Au sein des pays ACP deux ensembles se dégagent :

- les pays dépendant autrefois de la Couronne Britannique qui ont accédé à l'indépendance entre 1962 et 1983 tout en conservant un lien, très lâche, avec l'ancienne puissance tutélaire dans le cadre du Commonwealth : Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Dominique, Grenade, Jamaïque, St Christophe et Nieves, Ste Lucie, St Vincent et les Grenadines ; Trinidad et Tobago ont opté pour leur part pour le statut de république ;

- les autres pays ACP - Haïti, république Dominicaine - apportent une composante hispanophone, paradoxalement minoritaire dans le cadre du regroupement des pays ACP, compte tenu du relatif isolement de Cuba.

A ces lignes de partage, héritées du passé, se sont ajoutées en effet les césures liées aux mouvements de l'histoire contemporaine. La révolution castriste a inspiré des expériences au Nicaragua mais aussi à la Grenade. Elle a fourni un modèle pour nombre de partis communistes de la région. Aujourd'hui cependant ces oppositions ont perdu l'acuité qu'elle

revêtait dans un monde bipolaire, le régime cubain lui-même ayant accepté de composer avec les règles du libéralisme afin de satisfaire les besoins d'une économie en déshérence.

2.6/ Les organisations internationales intéressant la région

-

2.6.1/ Les organisations régionales

-

Historiquement les Britanniques se sont efforcés de regrouper leurs colonies en fédération politique afin d'en diminuer les coûts et d'assurer leur souveraineté dans un climat de guerre coloniale.

La fédération des îles sous le vent (1674-1798) regroupait les îles d'Anguilla, Barbuda, Saint Kitts et Nevis, Antigua et Montserrat. Dans les faits chaque île a gardé son assemblée.

La fédération suivante (1871-1956) dotée d'un gouvernement et d'un conseil législatif central comprenait en plus des îles précédentes la Dominique et les Iles Vierges britanniques.

La fédération des Indes occidentales a existé de 1958 à 1962 et comprenait l'ensemble des territoires britanniques à l'exception des Iles Vierges. Cette fédération a périclité faute de complémentarité économique et d'intérêts politiques convergents ainsi que du morcellement géographique.

En 1962 la fédération des petites Antilles (Antigua -Barbuda, Saint Kitts-Nevis- Anguilla, Montserrat, Dominique, Sainte Lucie, Saint Vincent, Barbade, Grenade) a été créée. Elle a disparu en 1965 faute de moyens financiers. En 1966 la Barbade en a profité pour proclamer son indépendance.

Les puissances régionales de la région (Royaume-Uni, France, Pays-Bas, Etats-Unis) se sont de leur côté groupées en une commission des Caraïbes et ont posé les jalons de la coopération régionale actuelle.

A la fin des années 1960 le Comité de Développement et de la Coopération des Caraïbes a permis une première reconnaissance de l'unité géographique de la région caraïbe tant au niveau régional qu'international.

A la suite de l'échec de la Fédération de Indes Occidentales et de la Fédération des Petites Antilles, les acteurs impulsent une nouvelle politique de coopération régionale, dont les instruments les plus marquants sont :

- l'association Caraïbe de libre échange (CARIFTA) qui se transforme en communauté des Caraïbes (CARICOM) ;

- la banque de développement des Caraïbes (CDB) créée en 1969 avec une vocation régionale;

- le Marché Commun de la Caraïbe de l'Est (ECCM) qui est devenu en 1981 l'organisation des Etats des Caraïbes de l'Est (OECS : Organisation of Eastern Caribbean States, regroupe sept des pays les moins développés de la région : Antigua-Barbuda, la Dominique, Grenade, Sainte Lucie, Saint Kitts-Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Montserrat) ; c'est un marché commun qui fonctionne très peu ;

- la Banque Centrale de la Caraïbe de l'Est (ECCB), créée en 1983 ; son siège est établi à Saint Kitts.

Le CARICOM, traité signé en 1973, se situe entre l'association purement économique et l'union politique. Il siège à Georgetown en Guyana. L'objectif affirmé est de pousser à l'harmonisation des législations douanières, fiscales et financières, voire de coordonner les interventions publiques et privées dans l'optique d'une stratégie d'industrialisation et de développement aut centrée à l'échelle d'une zone caraïbe intégrée.

Le CARICOM comprend treize Etats (Anguilla (observateur), Montserrat, Iles Vierges, Iles Turks et Caïcos (membres associés), les membres de l'OECS, Barbade, Guyana, Trinidad et Tobago, Belize, Bahamas, Jamaïque).

De nombreux organismes ont été créés soit par le CARICOM, soit par des institutions. Il s'agit dans les transports de la WISCO (West Indies Shipping Corporation), le LIAT (Leeward Island Air Transport) et dans le domaine de l'enseignement supérieur de l'université des Indes Occidentales.

Toutefois le CARICOM n'a pas obtenu de résultats significatifs, les échanges intra CARICOM connaissant même au fil du temps une diminution.

Il convient enfin de citer l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC). Elle regroupe les Etats et territoires insulaires de la zone, dont les départements français, Guadeloupe, Martinique et Guyane, ainsi que certains Etats riverains du bassin Caraïbe tels que le Mexique, la Colombie et le Vénézuéla. Cette association est très récente puisque les accords la définissant datent de 1994 et 1996. Elle vise à une coopération renforcée entre les Etats la constituant.

Le tableau suivant résume les tentatives d'intégration de 1674 à nos jours.

Tentatives d'intégration par l'union politique

- Fédération des îles sous le vent (leeward) : 1674-1798
- Nouvelle fédération des leeward : 1871-1956
- Tentative de fédération des îles au vent (windward) et de la Barbade : 1833-1885
- Commission des Caraïbes de 1946 à 1959 qui devient Organisation des Caraïbes (1959) et disparaît en 1971
- Fédération des Indes Occidentales (Fédération of the West Indies) 1858-1962
- Fédération des petites Antilles (Little Eight) 1962-1965

Tentatives d'intégration par la coopération économique et sociale

- Association Caraïbe de libre échange (CARIFTA) : 1968-1973
- Marché commun de la Caraïbe de l'Est (ECCM) : 1968-1981
- Communauté Caraïbe et Marché Commun Caraïbe (CARICOM) : 1973-
- Organisation des Etats des Caraïbes de l'Est (OECS) : 1981

2.6.2/ Les organisations internationales

-

Deux initiatives majeures intéressant la région seront ici détaillées. Ce sont une initiative américaine et une initiative européenne.

-

La région des Caraïbes est définie sous la présidence REAGAN par les Etats Unis comme une nouvelle priorité. Ainsi on peut lire dans Le RAMSES 85/86 " Caraïbes et Amérique centrale sont identifiées comme l'une des priorités de la diplomatie américaine ".

L'Initiative du Bassin des Caraïbes (CBI) est mise en place en 1984 par l'administration REAGAN. Elle répondait à des préoccupations politiques mais apportait les avantages économiques suivants à certains pays de la zone :

- totale exonération des droits et taxes douanières vers les Etats-Unis pour 3 800 produits;
- fournitures d'aides financières ;
- incitations financières et fiscales substantielles au bénéfice des investissements réalisés dans le bassin des Caraïbes.

La CBI a eu des résultats assez mitigés. Sur la période 1983/1990 les exportations américaines ont cru de 20% tandis que les exportations de la zone aux Etats-Unis se réduisaient de 18%. La baisse du prix du pétrole et de la bauxite a affecté l'équilibre des échanges. Enfin l'intérêt de ces échanges a naturellement décliné avec la disparition de la menace soviétique.

Il convient enfin de signaler le traité de LOME, conclu entre les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) et l'Union Européenne. Ce traité a innové dans certains domaines :

- la réglementation des échanges : la non réciprocité des échanges portait sur l'accès à sens unique et en franchise à 99,5% des produits ACP ;
- la protection des échanges : un protocole fixait les dispositions destinées à assurer des prix stables et rémunérateurs pour l'exportation vers les pays CEE de deux produits agricoles de base : le sucre et la banane ;
- la promotion des échanges : les réductions tarifaires étaient jugées insuffisantes pour assurer la promotion des échanges ;
- les règles d'origine : les critères de transformation et des dispositions techniques ont facilité l'obtention du statut d'origine par l'utilisation de matériaux et autres intrants en provenance des ACP et de la CEE ;
- le système de stabilisation des revenus de l'exportation (STABEX) : avec pour arrière plan la recherche d'un fonds commun et d'un programme pour les produits de base, un système destiné à stabiliser les revenus de l'exportation et portant sur douze produits, essentiellement agricoles, a été créé ; un programme complémentaire a été mis sur pied pour les produits miniers, le Système de Stabilisation des Produits Miniers (SYSMIN) ;
- la coopération industrielle : un centre pour le développement de l'industrie a été créé afin d'aider à la promotion de l'industrie et d'informer les petites et moyennes entreprises des ACP à la recherche de technologies et de marchés ;
- l'assistance financière : une allocation spéciale du Fonds Européen de Développement (FED) destinée à des projets nationaux et régionaux relevant de cycles de programmation et reflétant les priorités définies dans la convention ;
- les institutions : LOME a été conçu comme une relation contractuelle.

Accord essentiellement économique à l'origine, LOME a vu s'accroître le poids de ses préoccupations politiques, sociales et culturelles.

-

2.6.3/ Tableau récapitulatif

-

Ce tableau fait le point sur les principales organisations intéressant la région.

-

	Territoires britanniques	Territoires néerlandais	Etats indépendants
--	--------------------------	-------------------------	--------------------

Organisations économiques et financières de coopération intra-régionale

CARICOM	Anguilla (observateur) Montserrat; Iles Vierges; Iles Turks et Caïcos (membres associés)	Observateurs	Membres de l'OECS, Barbade, Guyana, Trinidad et Tobago, Belize, Bahamas, Jamaïque
CDB	Anguilla; Montserrat; Iles Vierges; Iles Turks et Caïcos; Iles Caymans	Aucun	Les membres du CARICOM
OECS	Montserrat; Iles Vierges (observateur)	Aucun	Antigua- Barbuda, St Vincent, Ste Lucie, St Kitts-Nevis, Dominique, Grenade
ECCB	Montserrat; Anguilla	Aucun	Membres de l'OECS

Mécanismes commerciaux et financiers extra régionaux

CARIBCAN	Montserrat; Anguilla; Iles Vierges; Iles Caymans; Iles Turks et Caïcos	Aucun	Pays membres du Commonwealth
CBI	Montserrat; Iles Vierges	Antilles néerlandaises Aruba	Les membres du CARICOM; Haïti et la République Dominicaine
LOME	Montserrat; Anguilla; Iles Vierges; Iles Caymans; Iles Turks et Caïcos	Antilles néerlandaises Aruba	Les membres du CARICOM; Haïti; Surinam. République Dominicaine

Autres organisations à caractère régional

<u>OEA</u>			Les membres du CARICOM; Haïti;
------------	--	--	-----------------------------------

			Surinam. République Dominicaine
<u>BID</u>			Barbade; Guyana; Haïti; Jamaïque; Surinam. République Dominicaine; Trinidad et Tobago

-

2.7/ Les données économiques

-

Les économies des îles de l'arc Caraïbe sont plus concurrentielles que complémentaires.

Elles se caractérisent par une triple dépendance :

- à l'égard d'un nombre limité de produits d'exportation (banane, sucre, voire pétrole pour Trinidad et Tobago) ;

- à l'égard d'un secteur tertiaire très développé ;

- à l'égard enfin des marchés extérieurs : la part des exportations, rapportée au PIB, représente ainsi 58% en Jamaïque voire 94,3% à Saint Vincent.

Ces économies sont confrontées à des problèmes communs. L'étroitesse de leur marché est pénalisante, l'île la plus peuplée ne compte en effet que 11 millions d'habitants. Elles supportent les charges propres à l'insularité, notamment les frais de transport. La faiblesse des transports inter-îles de l'arc Caraïbe constitue enfin un handicap majeur pour la circulation des personnes et des biens.

Les pays concernés appartiennent au monde en développement. Les pays les plus riches disposent d'un PNB de 10 000 \$ par habitant, mais la majorité des habitants de la zone disposent de moins de 5 000 \$ par habitant. Haïti se classe avec moins de 1 000 \$ par habitant parmi les pays les plus pauvres du monde.

Les principaux secteurs économiques que sont l'agriculture, l'industrie, le tourisme, les services seront étudiés avant les zones économiques exclusives de la région.

2.7.1/ L'agriculture

Les avantages économiques avaient incité les colonisateurs à créer des plantations sur les petites îles pour produire et exporter certaines cultures (sucre, banane, café, cacao...). Ces avantages ont disparu avec l'évolution sociale et technique mondiale. La plupart de ces pays ne peuvent maintenant faire face à la concurrence internationale. Les départements français ont notamment des coûts élevés de production.

Sans les accords particulièrement favorables conclus avec les pays développés à économie de marché qui viennent d'être évoqués, la survie de la plupart des activités agricoles traditionnelles tournées vers l'exportation serait compromise.

En revanche, certaines îles qui avaient connu, dans le passé, à des degrés variables, une relative prospérité dans le secteur agricole, l'ont presque abandonné pour se tourner vers d'autres activités.

Le tableau suivant fournit l'évolution de la part en pourcentage des emplois dans l'agriculture dans quelques îles des petites Antilles :

	1946	1971	1986
	Iles à	bananes	
Dominique	53%	50%	60%
Saint Vincent	n.c	41%	40%
Ste Lucie	60%	48%	35%
	Iles à	sucre	
St Kitts	57%	46%	20%
Barbade	29%	25%	8%
Antigua-Barbuda	50%	N.c	8%
	Ile à	coton	
Montserrat	55%	n.c	10%

-

-

2.7.2/ L'industrie

-
L'industrie repose sur la transformation de produits de base (sucre ou pétrole) ou sur quelques productions manufacturées, vêtements ou électronique.

Le manque de main-d'oeuvre qualifiée, l'absence de marchés pour l'exportation, des coûts parfois élevés de la main d'oeuvre et un marché intérieur insuffisant sont des freins puissants à l'industrialisation.

-
2.7.3/ Le tourisme, les services

-
Dans les Antilles le secteur primaire a vu sa part diminuer au profit des secteurs secondaire et surtout tertiaire.

Ainsi, dans les petites Antilles, la part des services est supérieure à la moyenne mondiale, et est donc aussi largement supérieure à la moyenne des pays en développement.

Le tourisme est un service dont l'expansion a été importante depuis les années 1970, que ce soit dans les Antilles britanniques, néerlandaises, françaises ou dans les îles indépendantes. En 1972 G.CAZES pouvait écrire que " les Antilles occupaient, parmi le monde en voie de développement, le premier rang touristique devant l'Asie, Le Moyen-Orient, le Maghreb, l'Afrique noire et l'Océanie ".

Il faut toutefois savoir que la part des Etats de la caraïbe dans le tourisme mondial se situe entre 2,5 et 3% du tourisme mondial depuis les années 1970, le tourisme intra-continentale réalisant quant à lui un peu moins de 80% du tourisme mondial.

Néanmoins, compte-tenu de la taille des îles, le tourisme est pour celles-ci d'une importance économique primordiale. Ainsi les devises du tourisme représentaient en 1990 plus de 50% de l'apport de devises pour Antigua-Barbuda et la Barbade.

Les îles ont réussi à développer les infrastructures nécessaires au développement du tourisme (hôtels, aéroports), ce qui représente à leur échelle un investissement très important.

Cuba fait depuis quelques années une percée dans le domaine touristique afin d'y gagner des devises. La remarque de G. CAZES est donc toujours d'actualité.

Dans les cas des départements d'outre-mer (DOM) français, il faut noter que la clientèle touristique est métropolitaine. Cela est dû en partie à la faiblesse de la politique promotionnelle à l'étranger mais aussi aux problèmes de transports entre les différentes îles.

Certaines îles offrent aussi des services bancaires assortis d'avantages fiscaux. Les îles Caymans en sont le meilleur exemple.

Enfin dans les îles anglophones et dans les départements français, l'administration est un gros employeur. Cela a permis, plus sûrement qu'aucun autre moyen, d'organiser la vie sociale selon un modèle métropolitain.

-

2.7.4/ Les zones économiques exclusives

-

Les îles de la Caraïbe disposent chacune du droit de pouvoir exploiter les ressources de la mer qui les entoure. La convention de Montego Bay définit en effet les zones économiques exclusives (ZEE) de chaque pays ayant une façade maritime comme un droit d'exploitation sur une zone s'étendant jusqu'à 200 nautiques des côtes.

Dans le cas des îles concernées, ce droit est réel mais peu intéressant en pratique. Les ZEE sont peu étendues car les îles sont proches les unes des autres. D'autre part l'exploitation des richesses de la zone se limite en fait à la pêche artisanale. Les eaux du bassin caraïbe sont peu poissonneuses et seules les implantations de bases de pêche d'origine extrême-orientale connaissent un certain succès.

La diversité est donc le maître mot de la description géopolitique de l'arc caraïbe. Cette diversité n'a toutefois pas empêché deux grandes entités que sont les Etats-Unis et l'Union Européenne d'avoir, chacune, une approche géopolitique de cette zone. Ce sont ces deux approches qui vont maintenant être étudiées.

3/ APPRECIATION GEOPOLITIQUE DE L'ARC CARAÏBE PAR LES ETATS-UNIS

-

Avant de détailler l'appréciation géopolitique de l'arc Caraïbe par les Etats-Unis, la situation particulière des deux îles de Cuba et de Porto-Rico sera décrite. Ces deux exemples sont révélateurs. Ils permettront de mieux éclairer les points de vue américains et de faire ressortir certaines constantes.

-

3.1/ Cuba et les Etats-Unis

-

3.1.1/ Rappels historiques

-

De 1896 à 1898 une insurrection cubaine menée par Calixto GARCIA se déroule contre l'occupant espagnol.

Les Etats-Unis déclarent la guerre à l'Espagne en 1898 sous couvert de l'explosion du croiseur MAINE. La décision du président américain MAC KINLEY d'intervenir le 11 avril 1898 est fondée sur l'impossibilité de l'Espagne à maîtriser la rébellion cubaine, l'éventualité imminente de l'indépendance de Cuba et le principe de l'incapacité des cubains à s'autodéterminer.

Les Etats-Unis remportent cette guerre. Le traité de Paris du 11 décembre 1898 met fin au conflit. Un gouvernement d'occupation militaire de Cuba est mis en place par les Etats-Unis jusqu'en 1902.

L'indépendance formelle de Cuba est proclamée le 10 mai 1902. Toutefois dans la constitution cubaine, l'amendement PLATT donne aux Etats-Unis une base navale à Guantanamo et le droit d'intervenir à Cuba.

Des présidents largement inféodés aux Etats-Unis se succèdent à la tête du jeune Etat cubain. Cela n'empêche pas dès les premiers pas de Cuba les interventions militaires américaines de 1906-1909 et de 1917-1919.

Sous la pression parlementaire cubaine, l'amendement PLATT sera abrogé en 1934.

Les Etats-Unis investiront massivement à Cuba. En 1956 90% des services publics du téléphone et de l'électricité, 50% des chemins de fers et 40% de la production sucrière appartiennent à des Américains. L'importance de ces acquis explique en partie le futur HELMS-BURTON Act.

Le 10 mars 1952, BATISTA prend le pouvoir à la suite d'un coup d'Etat et doit faire face à une insurrection menée par Fidel CASTRO.

BATISTA est renversé le 31 décembre 1958 par Fidel CASTRO qui déclare le lendemain :

" Enfin, nous sommes arrivés à Santiago! Le chemin a été long et difficile, mais nous sommes arrivés. Cette fois-ci, heureusement pour Cuba, la révolution aboutira réellement ; cela ne sera pas comme en 1898, lorsque les Américains furent les maîtres de notre pays, intervinrent au dernier moment et ne laissèrent même pas entrer à Santiago de Cuba Calixto GARCIA, qui avait combattu pendant trente ans... "

3.1.2/ Les mesures prises par Fidel CASTRO; Les avancées russes et américaines

Le téléphone cubain passe sous le contrôle de l'Etat cubain, les terres sont expropriées.

1 200 000 hectares appartenant à des ressortissants américains sont ainsi nationalisés.

Cuba établit des relations diplomatiques avec l'URSS le 8 mai 1960.

KROUTCHEV déclare le 9 juillet 1960 : " ...nous ferons tout pour soutenir Cuba...l'artillerie soviétique défendra le peuple cubain avec ses fusées... "

Les 6 août et 24 octobre 1960 la totalité des investissements américains passent sous le contrôle de l'Etat cubain.

Le 10 octobre 1960 un embargo total sur les importations et exportations cubaines est décrété par les Etats-Unis.

La CIA arme et entraîne les anti-castristes. Le débarquement de la baie des cochons se produit le 15 avril 1961. C'est un échec. Sur 2 000 hommes débarqués, 1 179 survivants sont faits prisonniers. Ils seront renvoyés en 1975 aux Etats -Unis en échange de 53 millions de dollars de produits alimentaires et pharmaceutiques.

La crise des fusées éclate le 14 octobre 1962 à la suite de la découverte par les Etats-Unis des opérations de déploiement de fusées soviétiques à Cuba.

Cette crise majeure est résolue par la fermeté des Etats-Unis. Les fusées sont retirées et les Etats-Unis s'engagent à ne pas envahir Cuba.

La crise de Cienfuegos éclate ensuite en 1970 lors de la découverte par les Américains de flottilles soviétiques, incluant des ravitailleurs de sous-marins, à Cienfuegos. Cette crise se termine par la reconnaissance de l'absence de bases soviétiques à Cuba.

Malgré ces replis successifs, l'URSS est parvenu grâce au tremplin cubain à faire admettre son droit à une présence navale et aérienne dans l'immédiate arrière cour des Etats-Unis. Ceux-ci ont en revanche depuis 1959 le sentiment d'avoir en permanence une menace à leur porte, menace qu'il convient de réduire par tous les moyens possibles.

3.2/ Porto-Rico et les Etats-Unis

-

3.2.1/ Rappels historiques

La population de l'île s'est créée par couches successives. Après les Indigènes, les Espagnols et les Africains ont dans un premier temps peuplé l'île. Ils ont été suivis par des réfugiés divers, provenant de Saint Domingue, du Venezuela, d'Angleterre, de France (en 1815), de Corse, de Catalogne puis des Etats-Unis après 1898.

Cette île, espagnole avant 1898, a été administrée directement par les Etats-Unis après la guerre hispano-américaine.

De 1898 à 1900 le gouvernement est un gouvernement militaire américain.

En 1900 la loi FORAKER instaure un gouvernement civil sous l'autorité américaine. On assiste à une libéralisation progressive du régime.

La loi JONES du 2 mai 1917 transforme Porto Rico en un territoire organisé mais non incorporé aux Etats-Unis.

Les élections de 1944 donnent la majorité au parti populaire portoricain.

En 1946 le président TRUMAN désigne pour la première fois un gouverneur portoricain.

En 1952 la constitution établit un pacte entre les Etats-Unis et Porto Rico. Ce pacte ne peut être modifié que d'un commun accord.

L'immigration portoricaine aux Etats-Unis est importante. On estime à deux millions la communauté portoricaine sur la côte est des Etats-Unis au début des années 1980.

3.2.2/ Ambiguïtés portoricaines

La volonté d'indépendance des Portoricains est réelle mais s'estompe. Les résultats de deux référendums sont révélateurs. En 1967 60% des Portoricains désiraient l'autonomie. Ils n'étaient plus que 49% en 1993.

Munoz Marin, homme politique portoricain majeur, déclarait le 17 juillet 1951 : " Durant ces mêmes mois (de 1946) on discutait au sein des commissions du Congrès du projet de loi définissant les relations entre les Etats-Unis et les Philippines au moment où les Philippines devaient accéder à l'indépendance vers le milieu de la même année. La lecture attentive des auditions privées, qui avaient été publiées dans un livre, sur ce problème, qui rappelle tant celui que nous sommes en train de nous poser, me convainquit qu'il serait impossible, indubitablement impossible, pour Porto Rico d'obtenir le droit de choisir l'indépendance séparée dans un plébiscite, si ce n'est dans des conditions économiques désastreuses pour le bien-être de son peuple, destructrices de tout espoir d'amélioration de la vie du peuple ".

Le choix des leaders traduit la volonté d'un statut intermédiaire entre l'intégration et l'indépendance. Ainsi en 1947 le Congrès vote une loi autorisant l'élection du gouverneur, qui n'est plus ainsi le symbole visible de la domination américaine.

Ce symbole de la démocratie portoricaine est renforcé par une hymne national et un drapeau portoricains.

Une certaine indépendance portoricaine vis à vis des positions américaines existe. Ainsi des athlètes portoricains étaient présents aux Jeux Olympiques de Moscou en 1980.

Toujours dans les années 80, Porto Rico prend position sur le plan antillais dans le cadre de la CBI. Porto Rico obtient alors le soutien de la Jamaïque, de la Dominique, du Costa Rica et de la République Dominicaine.

3.3 L'approche géopolitique de l'arc caraïbe par les Etats-Unis

3.3.1/ Des constantes depuis un siècle

Depuis un peu plus d'un siècle, comme nous avons pu le constater avec les cas cubain et portoricain, les Etats-Unis ont considéré cette région comme étant vitale pour leur sécurité.

Dès 1897, l'amiral Alfred T. MAHAN pousse le gouvernement fédéral à se doter d'une marine et de bases navales dans la Méditerranée des Caraïbes.

En 1898, les Etats-Unis déclarent la guerre à l'Espagne et arrachent Cuba et Porto-Rico à l'Espagne.

Le secrétaire d'Etat LOOMIS déclare en 1904 : " ...On ne saurait donner un tableau complet de notre avenir si on n'envisage et on ne comprend pas que les Etats-Unis sont la puissance dominante des Caraïbes... ".

En 1917, les Etats-Unis achètent les Iles Vierges au Danemark.

Ils administrent militairement la République Dominicaine de 1915 à 1924.

Le pacte de la Havane en 1940 permet aux Etats-Unis le contrôle des possessions françaises, hollandaises et britanniques dans la mer des Caraïbes.

Le 24 février 1982, en pleine guerre froide, le président REAGAN lance devant l'OEA (Organisation des Etats Américains) la Caribbean Basin Initiative (CBI). La CBI garantit les investissements privés, fournit de l'aide publique et diminue les droits de douane sur certains produits. Le but recherché est de fournir une aide économique à cette région pour limiter les avancées soviétiques et cubaines.

En 1993, l'aide américaine apportée dans le cadre de la CBI était de 1 285 millions de dollars. Les emplois créés dans les Caraïbes par cette aide sont estimés à la même date à 32 000.

Outre ces constantes territoriales et économiques, il convient de noter qu'une importante population d'origine antillaise séjourne aux Etats-Unis. Cela concerne les Portoricains, les Cubains mais aussi les populations de l'ensemble de l'arc Caraïbe. Cette diaspora influence par sa présence la politique américaine de la zone, comme le cas cubain le démontre.

L'intérêt géopolitique des Etats-Unis a été démontré depuis un siècle par des acquisitions territoriales, des interventions militaires, politiques et économiques. De plus cette volonté de domination n'a jamais connu de fléchissement.

3.3.2/ Intérêts économiques

Les Etats-Unis se doivent de contrôler le bassin caraïbe car leur économie en dépend largement. Ce ne sont pas les échanges avec les pays de la zone qui en sont la cause. Porto Rico leur offre au mieux des avantages dont il pourrait aisément se priver. Le point vital pour eux est le contrôle des voies d'accès aux matières premières, contrôle qui ne peut être assuré qu'en dominant le bassin caraïbe.

En août 1980 Lewis A. TAMB, géographe assesseur du président REAGAN, déclarait ainsi à Caracas : " Qui contrôle les Caraïbes peut étrangler les Etats-Unis en coupant les routes vitales du pétrole ".

Le commerce extérieur nord-américain est en effet très important dans les ports du golfe du Mexique. Les grandes voies maritimes du commerce mondial confèrent une très grande

importance aux détroits du Yucatan et de Floride, au canal de Panama ainsi qu'aux passages entre les différentes îles antillaises.

-

3.3.3/ Bases militaires - Interventions militaires

-

Les Etats-Unis ont vécu pendant plus de trente ans avec le sentiment nouveau pour eux d'avoir l'ennemi à leurs portes. En effet Cuba a été, et est encore à un degré bien moindre, un point douloureux dans leurs dispositifs géopolitique et stratégique.

Ils ont pourtant cherché à éviter cette situation tout au long de leur histoire. Ils ont pour cela développé des moyens militaires adéquats. Ils sont aussi intervenus par la force si le besoin s'en faisait sentir.

-

Ils disposent ainsi de bases militaires à Cuba, à Antigua, aux Bahamas (îles d'Andros), à la Barbade, aux Bermudes, à Trinidad et Tobago (Oméga), aux îles Turks et Caïcos, aux Iles Vierges américaines et à Porto Rico.

L'armée américaine est intervenue militairement dans la zone à de nombreuses reprises depuis le début du siècle. Il convient de rappeler les interventions suivantes à :

- Porto-Rico en 1898

- Saint Domingue en 1905/1916/1965

- Haïti en 1912/ 1915

- Cuba en 1898/1906/1917/1921/1933/1961

- Grenade en 1983.

Au delà des déclarations d'intentions, cette présence importante de bases et ces interventions militaires fréquentes prouvent bien la volonté de contrôle de cette zone de la part des Etats-Unis.

Les trente dernières décennies ont pu faire interpréter ces interventions comme un volonté d'arrêt américaine face à l'expansionnisme communiste. Les décennies antérieures prouvent que cette approche est parcellaire, les décennies futures le confirmeront très certainement.

Signalons enfin que le retrait des Etats-Unis de Cuba et de Panama confère au porte-avions portoricain un intérêt stratégique accru. Cela explique la réflexion de Jane KIRKPATRICK., représentante de l'administration américaine aux Nations-Unis qui déclarait : " Porto Rico est un bastion géopolitique, stratégique et militaire non négociable ".

3.3.4/ Le trafic de stupéfiants - Le blanchiment des fonds

-

Les narcotraffics bénéficient avec l'arc caraïbe d'une zone tout particulièrement favorable.

Les centres de production de l'Amérique du Sud et les centres de consommation de l'Amérique du Nord sont séparés par les voies maritimes du bassin caraïbe.

Les petits Etats maritimes caraïbes ne possèdent pas individuellement les moyens de lutte nécessaires contre ces trafics et n'ont pas de structures coordonnées de décision. Ils ne peuvent le plus souvent que constater les trafics.

La proximité des îles, la délimitation des eaux territoriales rendent de plus les poursuites des trafiquants très difficiles.

Les Etats-Unis ont toutefois imposé aux différents Etats de la zone une coopération étroite face à cette menace. La Grande Bretagne, la Hollande et depuis peu la France se sont pleinement associées à eux pour tenter de lutter efficacement contre ce fléau.

D'autre part les paradis fiscaux que constituent certains Etats de la zone sont tout particulièrement propices à des opérations de blanchiment d'argent d'origines douteuses, à commencer bien évidemment par l'argent des stupéfiants.

Les Etats-Unis, dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, ont ainsi oeuvré pour que les îles Caymans assainissent leur réseau bancaire. Cette démarche a entraîné la fermeture en 1998 de plus de la moitié des banques de ces îles.

3.3.5/ La diplomatie américaine

Le cas cubain est révélateur de la volonté hégémonique des Etats-Unis dans la région.

Ils soutenaient le régime corrompu du président BATISTA, ce qui leur a aliéné durablement une partie de la population cubaine. Ils soutenaient de la même façon en République Dominicaine le président TRUJILLO à propos duquel Franklin ROOSEVELT déclarait " Il est sans doute un vaurien, mais il est notre vaurien ".

Ils ont par la suite tenté de renverser le régime de Fidel CASTRO par des voies militaires, économiques ou diplomatiques. Cela a été vain et Fidel Castro a pu voir se succéder à la tête des Etats-Unis neuf présidents (Eisenhower, Kennedy, Johnson, Nixon, Ford, Carter, Reagan, Bush et Clinton).

La politique d'isolement de Cuba n'a pas l'assentiment des alliés des Etats-Unis. Ainsi l'HELMs-BURTON Act, qui veut prohiber le commerce avec Cuba, n'a été suivi ni par l'Union Européenne ni par le Canada qui ne voient pas en quoi les griefs des Etats-Unis les empêcheraient de commercer avec Cuba. Ainsi au lieu d'exclure Cuba, la conduite des Américains face à ce problème les a eux-même isolés. D'autre part il convient de noter que les industriels américains souhaiteraient pouvoir profiter du marché cubain et ne pas laisser le champ libre à d'autres nations (Japon, Union Européenne, Canada)

Il convient enfin de ne pas confondre la politique américaine contre Fidel CASTRO et le sentiment des Américains vis à vis de Cuba. Jay BERGMAN écrivait ainsi en May 1997 " In any discussion of America foreign policy towards Cuba a distinction must be made between anti-Cuba and anti-Castro policies ".

Les Cubains exilés sont un groupe influent qui font pression pour obtenir le retrait de Fidel CASTRO. HELMS, rédacteur principal de l'HELMs-BURTON Act, déclarait ainsi : " Whether CASTRO leaves Cuba in a vertical or horizontal position is up to him. But he must, and he will, leave Cuba ".

Les Etats-Unis regardent encore Cuba comme celui qui s'en est allé et ne comprennent pas comment ils ont pu laisser s'instaurer à leurs frontières un régime communiste. Les Cubains quant à eux, ont le sentiment que depuis un siècle leur souveraineté est ignorée ou méprisée par les Etats-Unis.

Face aux autres Etats de la zone, les Etats-Unis ont cette même approche hégémonique, et ce d'autant plus qu'ils ne veulent pas voir se reproduire le cas cubain.

En conclusion, l'arc caraïbe est d'un intérêt géopolitique majeur pour les Etats-Unis. Ils y voient une zone de transports de matières premières.

Mais c'est aussi pour eux la région voisine qu'ils ne réussissent pas à contrôler malgré leurs efforts. La révolution cubaine a essaimé en Amérique centrale, en Amérique du Sud mais aussi en Afrique. Cette menace a été réduite. Elle est aujourd'hui circonscrite à Cuba, qui ne dispose plus du soutien de l'Union Soviétique et qui s'ouvre lentement à l'économie de marché.

Le temps, la proximité géographique et leur statut d'unique super puissance jouent en faveur des Etats-Unis et leur permettront sans doute à l'avenir de mieux assurer leur domination économique, militaire et diplomatique sur cette zone.

4/ APPRECIATION GEOPOLITIQUE DE L'ARC CARAÏBE PAR L'UNION EUROPEENNE

-

Comme cela a été détaillé dans le chapitre 1, les liens historiques sont forts entre les îles de l'arc caraïbe et certains pays de l'Union Européenne.

La Grande Bretagne, les Pays-Bas et la France possèdent des territoires dans cette zone. Les degrés d'intégration de ces territoires sont décrits au chapitre 2.5.

L'étude du désengagement progressif des anciens pays colonisateurs sera effectuée, avant d'aborder l'approche de la zone faite par l'Union Européenne, puis par la France.

-

4.1/ Un désengagement continu des pays européens

-

Malgré les liens historiques, les pays européens ont, au fil du temps, considéré leurs possessions antillaises comme onéreuses et de peu d'intérêt. Lloyd GEORGES appelait ainsi les Antilles britanniques le taudis de l'empire.

Cette approche commune n'a pas entraîné des modalités similaires d'évolution politique. Les anciennes colonies ont ainsi actuellement des liens différents avec leurs métropoles.

Les Britanniques possèdent actuellement cinq groupes d'îles, deux dans les grandes Antilles, les îles Caymans et les îles Turks et Caïcos, et trois autres dans les petites Antilles, Anguilla, les Iles Vierges britanniques et Montserrat. Ces îles sont des colonies de la couronne. Elles possèdent un gouvernement local et sont pourvues de parlement élu.

Aucune île britannique n'est prête à s'assumer comme Etat indépendant. Pourtant les Britanniques, comme nous avons pu le voir dans les chapitres précédents, ont au cours des siècles fait en sorte de leur donner une grande autonomie et ont favorisé tout ce qui y concourait.

Les Hollandais possèdent cinq îles, deux dans les grandes Antilles, Bonaire et Curaçao, et trois autres dans les petites Antilles, St Maarten en partie, Saba et St Eustache. Ces îles constituent une région autonome s'administrant elle-même dans le cadre du royaume des Pays-Bas.

Les décolonisations de la seconde guerre mondiale ont touché les Pays-Bas avec l'Indonésie puis le Surinam. Le souvenir traumatisant de la décolonisation du Surinam va entraîner une très grande prudence du gouvernement néerlandais sur la décolonisation ultérieure de ses dernières possessions antillaises.

Aruba dispose du statut d'Etat associé depuis son indépendance en 1977. Il se gouverne lui-même sauf pour la Défense et les Affaires Etrangères.

La couronne des Pays-Bas a étudié diverses possibilités pour les cinq îles formant les Antilles néerlandaises. Le référendum organisé en 1993 à Curaçao a entériné le statu quo. Les différences économiques, St Maarten et Curaçao étant bien plus prospères que les autres îles, plaident pourtant pour une division de cette région.

Les Pays-Bas entretiennent une présence militaire (une frégate, un bâtiment d'assistance, deux Fokker, deux hélicoptères et deux cents hommes de troupes) dans les Antilles. Ces moyens sont notamment employés dans la lutte anti drogue.

Les Français ont, quant à eux, assimilé leurs possessions. La Martinique et les îles formant l'archipel de la Guadeloupe sont devenues des départements français le 19 mars 1946, puis des régions le 31 décembre 1982.

Ces départements sont donc intégrés à l'Europe. Ils sont considérés au niveau européen comme :

- des régions de l'Union Européenne par l'application générale des dispositions européennes;
- des régions défavorisées;
- des régions dont la particularité est reconnue par la mise en oeuvre d'instruments spécifiques à leur situation.

L'assimilation des départements d'outre-mer à la métropole n'empêche pas les mouvements indépendantistes qui, bien que très minoritaires, ont exercé quelque influence durant les années 80.

-

4.2/ Point de vue de l'Union Européenne

-

4.2.1/ Point de vue général

Les intérêts européens dans la zone caraïbe sont réels mais moins importants que dans d'autres zones du monde.

Les implantations territoriales des membres de l'Union Européenne ont pour eux un faible intérêt économique.

Des considérations géographiques font que l'Union Européenne est naturellement attirée par l'Europe de l'Est ou l'Afrique. Cette dernière est un concurrent sérieux pour les îles caraïbes car de nombreux Etats d'Afrique bénéficient des accords ACP et sont des concurrents directs pour ce qui concerne les productions agricoles.

Au plan économique l'éloignement géographique de l'Europe et le peu de ressources des îles de l'arc caraïbe ne sont pas des facteurs favorisant les échanges.

Les échanges commerciaux des îles caraïbes sont en conséquence tournés vers l'Amérique du Nord : le marché extérieur caraïbe n'est concerné qu'à 20% par le marché européen, contre 50% par le marché nord-américain.

La position géographique des Antilles européennes en fait en revanche un tremplin idéal pour la pénétration des marchés sud et nord américains. Elles sont placées sur de nombreuses routes commerciales et situées à proximité immédiate du Marché Commun du Cône Sud (MERCOSUR) et surtout de l'ALENA (Accord de Libre-Echange Nord Américain).

Leur position en fait aussi un point de déploiement remarquablement placé sur un plan strictement militaire. Cuba a ainsi servi de point d'appui pour les Soviétiques. Aucun des Etats de l'Union Européenne n'est impliqué dans un conflit dans cette région. Toutefois si la présence militaire de ces Etats n'est pas très importante, la présence d'infrastructures portuaires et aéroportuaires suffit pour assurer un renforcement rapide éventuel.

Leur position, leur dispersion et leur manque d'unité politique font des îles caraïbes, donc des Antilles européennes, une zone soumise aux menaces émergentes, trafics de drogue notamment, comme nous l'avons au chapitre 3.3.4.

L'Union Européenne a adopté une position semblable à celle des Etats Unis afin de tenter d'assainir cette zone. Son implication y est moindre car la drogue transitant par cette zone va préférentiellement en Amérique du Nord. Les organismes bancaires par lesquels transitent l'argent de la drogue sont parfois sur des territoires appartenant à des Etats européens qui sont donc plus réticents à assainir le système en place.

Toute présence européenne dans la zone pourrait être éventuellement un contrepoids à l'influence américaine. L'Europe n'est toutefois pas en mesure de contrer cette dernière. Les Etats-Unis disposent en effet, par rapport à l'Europe, de bases militaires et de ressources économiques amplifiées par la proximité.

-

4.2.2/ Des actions concrètes

-

L'Union Européenne, ou certains de ses membres, ont mené des actions concrètes au plan politique dans la région.

Le rejet des mesures préconisées par l'HELMs-BURTON Act suivait une logique économique, mais a eu des répercussions politiques certaines car il a permis d'affirmer la volonté européenne sur le théâtre caraïbe.

La participation à la mission des Nations-Unies en Haïti (MINUHA) est à mettre sur la volonté politique des Etats de l'Union Européenne de ne pas perdre leur influence dans certaines îles.

Sur le plan économique, l'Union Européenne a également mené des actions concrètes.

Les accords de LOME, détaillés dans le chapitre 2.6.2 ont concerné en partie les pays de la zone.

L'Union Européenne, en tant qu'entité dont les membres ont des possessions antillaises a fourni des aides substantielles. La liste ci-dessous récapitule divers projets financés par ces aides.

-

Quelques projets financés par l'Union Européenne pour la coopération régionale dans les petites Antilles

-

ACP et PTOM : promotion régionale des Caraïbes et du Pacifique : 4,32 millions d'écus de dons

ACP et PTOM : programme de développement du tourisme: 9 millions d'écus

CARICOM et Antilles britanniques : programme régional de formation hôtelière : 4,4 millions d'écus de dons

CARICOM et Antilles britanniques : logements pour étudiants : 16 millions d'écus

CARICOM et Montserrat et Anguilla : programme de transfert de technologie et de recherche appliquée : 5,3 millions d'écus de dons

CARICOM et Montserrat : travaux de rénovation et d'aménagement de l'université des West Indies : 6,2 millions d'écus

OECS et Iles Vierges britanniques : agence de développement des exportations et systèmes automatisés pour les exportations douanières : 4,43 millions d'écus de dons

OECS et Iles Vierges britanniques : programme intégré pour le tourisme : 3 millions d'écus

OECS et Trinidad et Tobago, Barbade, Guyana : programme régional de commercialisation de fruits et légumes : 6,2 millions d'écus.

-

4.3/ Approche géopolitique de la France

-

La France a délaissé au fil de son histoire les zones situées à l'ouest de sa métropole au profit des zones situées au sud et à l'est.

Elle a ainsi abandonné le Canada, au traité de Paris de 1763, puis a vendu la Louisiane aux Etats-Unis sous Napoléon.

Elle a pourtant tenu à garder lors du traité de Paris ses colonies antillaises qui étaient économiquement très rentables.

Ces colonies devenant coûteuses, certains se sont posés la question de l'intérêt pour la France de les conserver.

L'amiral CASTEX écrivait déjà dans ses réflexions stratégiques : " Nous jouons en Méditerranée occidentale notre existence de grande nation, ou de nation tout court, l'objectif

est visiblement là " ... " cet objectif principal choisi, il faut se concentrer sur lui, en abandonnant les autres, les objectifs secondaires " ; Le Pacifique " ne vaut pas les os d'un soldat ni d'un marin français " ... " il conviendrait pareillement de nous alléger de nos Antilles "... "acceptons ces amputations, ces interventions chirurgicales qui s'imposent. Sinon, elles se produiraient plus tard d'une façon infiniment plus brutale, sans anesthésie, sans contrepartie avantageuse ".

D'autres au contraire préconisaient leur maintien dans l'empire Français. Ainsi le général de CUGNAC, écrivait en avril 1928 dans un article de l'Illustration intitulé " Importance stratégique des Antilles " : " Nous sommes, au contraire, à une époque où les trajets sont plus courts, les nations ont tendance à se rapprocher, à intensifier leurs échanges commerciaux, à se mieux connaître, à se pénétrer. Il faut laisser à chaque pays des avant-gardes qui le rapprochent des autres. Les Antilles sont l'avant-garde de la France vers l'Amérique et l'Océanie... "

La problématique posée dans l'entre deux guerres n'a guère évolué. Coûteuses, sources de tensions, ses départements antillais offrent toutefois à la France une porte sur l'Amérique.

La France a d'autre part tout intérêt à pousser l'intégration de ses départements antillais aux espaces économiques qui se créent dans la zone. En effet la Guadeloupe importe 154 millions de francs d'Amérique centrale, 204 millions de francs d'Amérique du Sud, pour respectivement 5 et 1 millions de francs d'exportations vers ces mêmes régions. La Martinique importe 194 millions de francs d'Amérique centrale, 237 millions de francs d'Amérique du Sud pour respectivement 14 et 0,9 millions de francs d'exportations vers ces mêmes régions.

Enfin, le tourisme est développé dans les Antilles françaises, même si comme nous l'avons vu il concerne principalement les Français métropolitains. Ce mouvement a débuté au début de ce siècle. Horace CRISTOL écrivait le 16 mai 1925 dans l'Illustration : " On ignore généralement, en France, qu'un mouvement touristique appréciable commence à se développer dans nos vieilles colonies des Antilles et que la Guadeloupe et la Martinique deviennent de plus en plus un but d'excursion... "

Les Antilles non françaises offrent aussi des intérêts pour la France.

La francophonie tout d'abord est un facteur de cohésion entre les îles. Au-delà du créole, Haïti, Sainte Lucie et la Dominique appartiennent au mouvement de la francophonie.

La coopération française est efficace dans les domaines de la formation, de la recherche, du secteur sanitaire et de la sécurité civile. Ce dernier point est souvent médiatisé lors des différents passages de cyclones.

La France est un bon intercesseur des intérêts de la zone caraïbe auprès des instances européennes. La politique étrangère de la France peut donc généralement profiter dans les enceintes internationales de l'appui des voix des pays de la zone.

Enfin, la lutte contre le narco trafic est engagée avec les différents partenaires présents dans la zone, comme nous l'avons vu précédemment.

En conclusion, l'arc caraïbe présente un intérêt géopolitique certain pour les membres de l'Union Européenne. Malgré l'éloignement géographique, ils y conservent des liens culturels, historiques et territoriaux. Leur présence assure un contre poids à l'hégémonie américaine et apporte d'autres solutions pour résoudre les nombreux problèmes de la région.

On ne peut donc que regretter le désengagement progressif et régulier de cette région, depuis plus d'un siècle, des Etats de l'Union Européenne qui n'exploitent pas assez cette ouverture sur les Amériques.

CONCLUSION

L'arc caraïbe n'est pas seulement une destination touristique.

L'histoire y a légué des diversités culturelles, religieuses, ethniques et linguistiques. Des conflits potentiels existent donc.

L'étude géographique montre un ensemble d'Etats et de territoires insulaires, possédant des ouvertures maritimes et ayant la possibilité de perturber fortement l'important trafic commercial de la région.

L'arc caraïbe a les caractéristiques d'une zone d'enjeu géopolitique de premier plan pour les Etats-Unis. Ceux-ci ont très tôt compris la nécessité de la maîtrise de cette zone. Ils ont su acquérir des territoires, se déployer militairement et intervenir par la force en tant que besoin. La mer des Caraïbes est ainsi parfois appelée la Méditerranée américaine. De plus en tant que puissance économique dominante, leur prépondérance est incontestée dans la zone.

Certains membres de l'Union Européenne sont liés à cette zone par des liens historiques mais aussi par la possession d'îles antillaises. Ils n'ont ni les moyens, ni la volonté d'y contrer l'hégémonie américaine. En revanche les liens historiquement noués avec les Etats de la zone, la situation de leurs possessions à un carrefour entre les deux Amériques et entre l'Amérique et l'Europe leur donnent une rente de situation. Ils ont de plus intérêt à favoriser l'intégration de leurs possessions aux pays de la zone.

La vision géopolitique des Etats ou territoires de la zone n'a pas été étudiée. Cela traduit simplement leurs diversités, leur manque d'unité et leur manque d'envergure sur la scène régionale.

Les deux seules puissances régionales sont les Etats-Unis et l'Union Européenne. Le rétablissement de Cuba sur la scène internationale changera peut-être à terme cet état de fait.

-

TABLE DES ANNEXES

-

-

-

-

Annexe A : Cartes de l'arc caraïbe

- Deux cartes générales du bassin caraïbe
- Formations géologiques
- La domination espagnole dans les grandes Antilles au début du seizième siècle
- La colonisation anglaise et française (1625 -1645)
- Territoires espagnols, anglais français à la fin du dix-huitième siècle
- Les Antilles entre 1919 et 1940 : domination et influence
- Géographie politique des petites Antilles au vingtième siècle

-

-

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des principaux indicateurs des îles de l'arc caraïbe

-

-

Annexe C : Brève histoire de la Martinique

-

-

Annexe D : Abréviations

-

-

Annexe E : Bibliographie



FORMATIONS GEOLOGIQUES

LA DOMINATION ESPAGNOLE DANS LES GRANDES ANTILLES

AU DEBUT DU XVIe SIECLE.

LA COLONISATION FRANCAISE ET ANGLAISE (1625-1655)

t

TERRITOIRES ESPAGNOLS, ANGLAIS, FRANCAIS A LA FIN DU XVIIIe SIECLE.

LES ANTILLES ENTRE 1919 ET 1940 : DOMINATIONS ET INFLUENCES

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

ANNexe b

-

Importations	millions \$	1 375	313	3 659	665	2 843	19 061	3 686
Exportations	millions \$	195	2,2	2 186	90	1 360	22 944	815

Tableaux récapitulatifs des principaux indicateurs des Petites Antilles

<u>INDICATEUR</u>	<u>UNITÉ</u>	ANTI-GUA ET BARBUDA	BARBADE	DOMINIQUE	GRENADE	GUADELOUPE	MARTINIQUE	SAINTE LUCIE	ST VINCENT ET LES GRENADINES	TRINIDAD ET TOBAGO
IDH		0,892	0,907	0,873	0,843	**	**	0,838	0,836	0,880
Superficie	km ²	442	430	440	344	1780	1100	620	388	5130
Population	milliers	66	261	71	92	431	384	144	113	1 297
Densité	hab/km ²	149,3	607,0	161,4	267,4	242	349,1	232,3	291,2	252,8
Croissance annuelle	%	0,5	0,3	0,0	0,2	1,6	1,1	1,3	0,9	0,8
Indice de fécondité		1,70	1,73	2,50	2,88	2,14	2,05	3,15	2,46	2,29
Espérance de vie	années	74,3	75,6	72,5	70,6	74,5	76,3	69,9	71,3	72,7
Population urbaine	%	35,1	48,3	41	**	52,6	79,7	50,4	48,4	67,8
PIB	millions \$	489,5	1 745	218	271	3 354	4 058	532	253	5 392
croissance annuelle 1985- 995	%	3,2	1,1	4,2	3,4	3,5	2,8	5,9	4,7	-0,9
croissance annuelle 199	%	5,0	4,5	3,2	3,0	**	**	3,7	3,3	3,2

6										
PIB/hab	\$	8 977	10 620	6 118	5 137	8 215	10 760	6 182	5 650	8 610
Energie: conso/hab	kgec	2 277	1 575	507	837	1 544	2 149	638	541	7 530
Importations	millions \$	276	833	240	93	3 326	1 975	309	132	2 364
Exportations	millions \$	43	286	86	28	105	212	125	46	2 702

ANNEXE C : BREVE HISTOIRE DE LA MARTINIQUE

1/ Les premiers habitants

-

Il y a quelques millions d'années, il n'existait en mer des Caraïbes qu'une chaîne de montagnes sous-marines. L'ensemble d'îles formant l'arc caraïbéen est né à la suite d'une série d'éruptions volcaniques.

Les premiers arrivants connus sur l'île de la Martinique sont les Ciboneys venus d'Amérique du Sud environ 4 000 ans avant JC.

2 000 plus tard leur succèdent les doux Arawaks, qui quittent les rives de la rivière Onorico, en Amérique du Sud, pour venir s'installer dans les îles formant l'archipel et développer une civilisation de pêcheurs et de chasseurs.

En 1 200 après JC, ils assistent impuissants à l'invasion des guerriers caraïbes qui exterminent les hommes et conservent les femmes pour "la conservation de leur espèce". La guerre sera sans merci mais artisans contre guerriers l'issue est certaine. Les Arawaks sont en effet chassés des petites Antilles.

2/ La découverte

-

Christophe COLOMB, dans sa recherche des Indes Orientales, découvre en 1492 San Salvador, puis Cuba et Haïti. Il faudra attendre son quatrième voyage pour qu'il aborde les côtes de la Martinique en 1502 en un lieu aujourd'hui appelé Carbet. Bien des incertitudes

subsistent encore quant à l'origine de l'appellation de l'île. Certains voient pour origine Martinino, l'île aux femmes, car Christophe COLOMB crut et écrit que l'île était peuplée de femmes, comme le lui auraient conté les indigènes de Saint Domingue, lors de son deuxième voyage. Pour d'autres, cela vient de Madinina, l'île aux fleurs, en raison de la luxuriante végétation. Enfin Martinique pourrait être tout simplement le fruit de MARTIN, saint patron de Christophe Colomb.

3/ La conquête

La conquête et la colonisation française de la Martinique débutèrent avec l'arrivée de Pierre BELAIN d'ESNAMBUC, le 15 septembre 1635, accompagné d'une centaine d'habitants de l'île de Saint Christophe. Ils construisirent un fortin près de la rivière de Roxelane et fondèrent ainsi l'actuelle ville de Saint Pierre.

Les premiers contacts avec les indiens caraïbes sont cordiaux. Les colons se déclarent amis des indiens et avec de l'eau de vie et de nombreux présents, ces derniers cédèrent toute la Basse Terre et promirent de se retirer à Cabesterre.

d'ESNAMBUC laisse alors le commandement à son lieutenant Jean Du PONT, puis à son neveu Jacques DYEL DU PARQUET. A la mort de d'ESNAMBUC, la compagnie des Isles d'Amérique (1635-1650), créée par RICHELIEU pour coloniser les îles de l'arc antillais, confirme DU PARQUET au poste de lieutenant-général de la Martinique. On doit à cet homme la construction de Fort Royal, l'actuel Fort de France, et l'introduction de la canne à sucre dans l'île.

-

4/ Une île convoitée

En 1650, après des années d'échec, la canne à sucre devient la seule culture des îles. Les déboires de la Compagnie l'obligent à céder de nombreuses îles dont la Martinique que rachète DU PARQUET le 27 septembre 1650, pour 60 000 livres. Il devient alors le maître tout puissant de l'île jusqu'à sa mort en 1658. S'ouvre alors une période de troubles économiques et sociaux, aggravés par les luttes menées avec les Anglais contre les indigènes de l'île jusqu'en 1660, date à laquelle les indiens caraïbes sont chassés des petites Antilles (sauf Dominique et Saint Vincent). C'est également à cette période qu'on dénombre plus d'esclaves que de blancs sur l'île.

En 1664 COLBERT crée la Compagnie des Indes Occidentales (1664-1671) qui rachète la Martinique pour 24 000 livres le 14 août 1665, et gère le trafic nommé traite des noirs, car les sucreries devenues de véritables industries nécessitent de plus en plus de main d'oeuvre. En 1674, après la faillite de cette compagnie, la Martinique est rattachée à la couronne de France.

La Martinique fera ensuite l'objet d'une lutte incessante contre les Anglais et les Hollandais.

Entre 1756 et 1763 éclate une guerre au cours de laquelle la Martinique et la Guadeloupe seront prises par les Anglais. Le Traité de Paris de 1763 met fin à cette situation et prévoit la restitution des îles captives en l'échange d'autres terres.

La Martinique est alors à son apogée, ses cultures dépassent en quantités et en qualité celles des îles avoisinantes.

-

5/ La Révolution Française

Quinze ans plus tard éclate la guerre d'indépendance de l'Amérique pendant laquelle la Martinique devient la principale base navale des Antilles.

En 1789 la révolution en métropole fera naître beaucoup d'espoir, espoir qui s'évanouira face aux profits que rapportent les colonies. En mai 1791, un décret est pris par la toute nouvelle assemblée nationale métropolitaine autorisant les gens nés de parents libres à voter. Ce décret ne sera pas voté en raison des réticences des planteurs et de la passivité du gouverneur.

Le 27 juillet 1793 voit naître la première abolition de l'esclavage aux Antilles françaises. Mais en 1794 la Martinique est de nouveau envahie par les Anglais qui passent des accords avec les colons.

Elle sera rendue en 1802 par le traité d'Amiens, puis reprise par les Anglais en 1809, avant sa restitution définitive en 1814 par le traité de Paris.

-

6/ L'abolition de l'esclavage

A dater de 1822 de nombreuses révoltes éclatent parmi les esclaves. Leur émancipation est en marche. L'insurrection de 1831 rendra leur liberté à 3 000 personnes. le 27 avril 1848, ce sont 72 000 esclaves qui accédèrent à cette même liberté, grâce au vote de la loi d'émancipation de Victor SCHOELCHER.

En 1870 les troubles de la Commune suspendent la représentation parlementaire des îles. De plus certaines décisions prises en métropole sont encore mal acceptées par les colons. Le suffrage universel ne naîtra qu'en 1870 et c'est la troisième république (1871) qui ramènera le suffrage des noirs et la représentation parlementaire.

-

7/ Vers la départementalisation

En 1894 est nommé le premier ministre des colonies.

En 1902, Saint Pierre compte 30 000 habitants et est une des villes les plus riches des îles caraïbes. On la surnomme même le Paris des Antilles. Mais le 8 mai, en quelques secondes, une éruption de la Montagne Pelée transforme ce petit paradis en un tas de ruines et de cendres.

Les deux guerres mondiales de 1914-1918 coûteront la vie à 15 000 jeunes martiniquais.

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale vote à l'unanimité, la loi dite de l'assimilation ; elle transforme la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion en départements français. Les colonies deviennent partie intégrante de la nation française.

Aujourd'hui ce département se compose de 34 communes et est administré par un préfet. Trois députés et deux sénateurs représentent l'île.

ANNEXE D : ABREVIATIONS

ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique

ALENA : Accord de libre échange nord américain

BEI : Banque européenne d'investissements

BID : Banque interaméricaine de développement

CARICOM : Communauté des caraïbes

CARIFORUM : Pays ACP des caraïbes + territoires européens d'outre-mer

CBI : Initiative du bassin des Caraïbes

CDB : Banque de développement des Caraïbes

CDI : Centre pour le développement industriel

CE : Communauté européenne

DOM : Département d'outre-mer

EEE : Espace économique européen

FED : Fonds européen de développement

FMI : Fonds monétaire international

MERCOSUR : Marché commun du cône Sud

NPF : Nations les plus favorisés

OEA : Organisation des Etats Américains

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

OECO : Organisation des Etats des Caraïbes Orientales

PMA : Pays les moins avancés

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

STABEX système de stabilisation des recettes d'exportations au titre de Lomé

SYSMIN système de stabilisation des recettes d'exportations des produits miniers au titre de LOME

UE union européenne

ZLE zone de libre échange

-

Annexe E : Bibliographie

1. Encyclopédie Universalis.
2. Rapport n° 296 de la commission du Sénat des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'Association des Etats de la Caraïbe.
3. Etat du monde 1998.
4. Géopolitique des petites Antilles par François Taglioni (Editions Karthala).
5. Les îles caraïbes par Justin Daniel (Editions Khartala).
6. Les relations Caraïbes-UE dans l'après-Lomé par Antony Gonzalès (Bonn : Friedrich Ebert Stiftung).
7. Histoire générale des Antilles et des Guyanes des précolombiens à nos jours par Jacques ADELAIDE-MERLANDE (Editions Caribéennes).

8. Réflexions stratégiques de l'amiral CASTEX (Editions Economica).
9. L'histoire des Caraïbes par Eric Williams (Editions Présence africaine).
9. L'illustration avril 1928.
10. L'illustration mai 1925.